

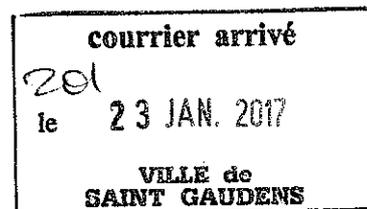


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Réf : YP.JB.SD.2017_024
Pôle Territoire
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES
Tél : **05 61 10 42 69**

MONSIEUR JEAN-YVES DUCLOS
MAIRE DE SAINT-GAUDENS
RUE DE GOUMETX
BP 163

31 806 SAINT-GAUDENS



Toulouse, le 16 janvier 2017

Siège social

61 allée de Brienne
31069 Toulouse cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Éaunes
31605 Muret cedex
Tél. : 05.34.44.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Espace Pégét
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : Avis complémentaire sur le projet de PLU arrêté le 9 mai 2016, dans le cadre de l'article R 153-6 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 novembre 2016, reçu le 24 novembre 2016, vous nous avez adressé, pour avis dans le cadre de l'article R 153-6 du code de l'urbanisme, le dossier présentant les modifications que vous souhaitez apporter au projet de PLU suite à l'enquête publique, et notamment sur la consommation de surfaces agricoles supplémentaires.

Après analyse du dossier, nous vous communiquons, ci-après, nos observations et avis sur ces évolutions :

Suite aux requêtes enregistrées lors de l'enquête publique, la commune envisage de classer en zone U près de 2 ha (1,96 ha) classés en zone agricole A dans le projet de PLU arrêté.

Dans notre avis en date du 18 juillet 2016, nous vous demandions de réduire la taille de la zone UC dans le secteur des Serres en reclassant en zone agricole l'ensemble des exploitations indûment classées en zone UC ainsi que les espaces situés aux abords de ces exploitations et afin de limiter les risques de conflits de voisinage. Nous vous demandions également de classer en zone agricole des espaces ne correspondant pas à des dents creuses.

Nous précisons ci-après notre avis sur chaque demande d'extension sur la zone agricole :

Secteur en extension du centre ville :

Demandes N° 6, 23, 25 et 38 en extension de la zone UBc ; ces demandes correspondent à des secteurs qui peuvent être considérés comme des dents creuses, nous formulons un **avis favorable**.



Secteur des Serres :

Demande N° 5 : cette parcelle correspond à une parcelle construite, nous formulons un **avis favorable**.

Demandes N° 2, 14, 18, 46, 24, 40 : ces demandes correspondent à des extensions qui viennent conforter le développement de l'urbanisation et ne répondent pas à notre demande de limiter l'extension urbaine du secteur des serres, de réduire les risques de conflits de voisinage avec les exploitations agricoles et de ne pas compromettre le maintien et leur développement. Nous formulons un **avis défavorable**.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président

